

Le collège de Morges

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **37 (1929)**

Heft 6

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-29147>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE COLLÈGE DE MORGES

Le traitement du Principal (Directeur) en 1825.

Copie du cahier des charges du Directeur du Collège de Morges, *Principal du Collège*, comme on l'appelait en 1825, et dont on a bien voulu nous communiquer la teneur :

« L'instituteur de la première classe latine, qui est Principal du Collège, donne 25 heures de leçons par semaine.

Il tient sa classe divisée en 2 divisions, subdivisées chacune en 2 ordres ou volées, où les écoliers sont promus successivement par la Chambre Collégiale, aux époques fixées pour cela.

Il enseigne le latin, le grec, le catéchisme. Il suit les tâches fixées pour chaque division. Il exerce les écoliers aux compositions latines ; il leur fait traduire les parties de la chrestomathie assignées à sa classe.

Il doit maintenir l'ordre et une bonne discipline parmi les écoliers ; il surveille leur conduite, non seulement au Collège, mais autant que possible hors des leçons. Il veille à ce que les écoliers fréquentent le service divin.

Il a 3 semaines de vacances aux moissons et 4 aux vendanges, ou vice-versa, 15 jours entre les examens du printemps et les promotions, 3 jours aux revues, 3 jours au Nouvel-An et les jours de foire.

Dès le 1^{er} mars, il commencera son collège le matin à 7 h., et à 8 h., après le congé des vendanges.

Il doit se conformer au règlement général pour les écoles du canton et aux lois existantes sur cette matière, aux règlements particuliers que la Chambre Collégiale a déjà faits ou qu'elle pourra faire pour la conduite et l'enseignement de la

classe. Il doit remplir les devoirs qui lui sont imposés par les lois et arrêtés comme Principal du Collège.

Bénéfices : Le Principal reçoit annuellement de la Bourse de la Ville :

Quatre cents francs en argent,

29 quarterons de froment,

534 pots de vin blanc, mesure vaudoise,

268 pots de vin rouge.

Il a la jouissance d'un logement au Collège, d'un jardin et d'un plantage.

Il reçoit en outre de chaque écolier une finance de fr. 4.— par mois.

Toutes proportions gardées, si l'on tient compte de la valeur des choses reçues, des 1203 litres de vin (à 1 fr. 50 en 1924), du blé, de la finance de 4 fr. et du logement avec jardin et plantage surtout, Antoine-Emmanuel Solomiac, le directeur du Collège de Morges d'alors, n'était pas trop à plaindre, il y a un siècle.

Extrait du *Journal d'Aubonne*, du 14 janvier 1925.

BIBLIOGRAPHIE

Monuments historiques du Jura bernois.¹

Le Jura bernois est certainement très peu connu dans le reste de la Suisse romande. Nous attendons trop souvent, pour le visiter, qu'une circonstance spéciale nous y appelle. Cela est vraiment fâcheux, car cette terre romande un peu isolée a un passé intéressant, des sites très variés, des monuments historiques de grande valeur et une population accueillante et active.

¹ *Monuments historiques du Jura bernois. Ancien Evêché de Bâle.* Préface de Virgile Rossel. Ouvrage publié par la *Société jurassienne d'Emulation*, sous les auspices de la *Société de Développement du Jura*. Editions de la Bacconnière, Neuchâtel 1929.